

Article du journal « L'ALSACE » du 19 janvier 2016

Edition [Strasbourg Bas-Rhin, par Alvezio Buonasorte](#)

-- Finances --

## Les ménages s'endettent moins



**La Banque de France a traité, l'an dernier, 2 324 dossiers de surendettement dans le Haut-Rhin (-12,6 %) et 2 741 dossiers dans le Bas-Rhin (-9,8 %), ce qui représente, avec 11,16 % en Alsace, une baisse qualifiée d'« historique ».**

Philippe Gabarra, directeur régional de la Banque de France, et Nelly David, responsable du service des particuliers, notent une baisse historique de 11,16 % des dossiers de surendettement en Alsace, en 2015. Photo L'Alsace/

« Nous avons enregistré une baisse significative, qu'on peut qualifier d'historique, du nombre de dossiers de surendettement dans notre région : elle est quasiment deux fois plus forte (-11,16 %, soit 5 065 dossiers) que pour la France entière (-5,92 %) », relève Philippe Gabarra, le directeur régional de la Banque de France. « La baisse est plus forte dans le Haut-Rhin (2 324 dossiers, soit une chute de 12,6 %) que dans le Bas-Rhin (2 741 dossiers, -9,8 %) », ajoute-t-il.

### **38 540 euros de dettes en moyenne**

Pour lui, la principale raison vient de la loi Lagarde, votée en 2010, qui porte pleinement ses fruits : « Ces dispositions permettent d'encadrer le crédit à la consommation. Les établissements bancaires sont également plus vigilants. » L'autre raison provient « des solutions pérennes retenues par les commissions de surendettement ».

Ces solutions ont été appliquées à 80 % des dossiers et consistent, entre autres, en des solutions amiables conclues entre les créanciers et les débiteurs (10 %), ou en l'effacement des dettes, lorsque le débiteur n'est pas en mesure de rembourser. Sinon, la commission peut proposer un moratoire jusqu'à deux ans quand la situation financière du débiteur est en mesure de s'améliorer par un retour à l'emploi, par exemple.

Néanmoins, et c'est une ombre au tableau, « le montant moyen de l'endettement a augmenté sensiblement pour passer à 40 253 € (+4,7 %) au niveau national et à 38 560 € dans le Bas-Rhin, un peu moins dans le Haut-Rhin. Cela est dû à l'augmentation de la part des dettes immobilières – qui sont d'un montant plus important –, qui représentent plus de 30 % dans le Bas-Rhin contre moins de 25 % l'an dernier », détaille-t-il.

« La solitude reste le premier facteur de paupérisation puisque les personnes seules représentent 63 % des dossiers. On enregistre également une hausse depuis quelques années des plus de 55 ans et des retraités. Ces derniers se retrouvent fragilisés financièrement à la perte d'un conjoint », indique Nelly David, responsable du service des particuliers à la Banque de France. Les accidents de la vie (maladie, divorce, décès d'un conjoint, chômage...) peuvent vite faire plonger dans le surendettement.

« Il pourrait y avoir moins de dossiers de surendettement si on arrivait à détecter les situations difficiles plus en amont. Mais les endettés craignent, en faisant part de leurs problèmes, de se voir priver de leurs moyens de paiement par les banques, alors qu'on pourrait demander un délai de grâce à l'amiable ou négocié en justice », regrette Régis Halter, directeur opérationnel de Crésus (Chambre régionale du surendettement social) Alsace.

### **De plus en plus d'hommes**

Cette structure apporte son soutien aux personnes en situation de surendettement, mais aussi dans des opérations de microcrédit, dans l'accompagnement budgétaire... « Les hommes surendettés sont de plus en plus nombreux (60 % contre 55 % ces dernières années), avec des revenus moyens par dossier de surendettement de 2 040 € contre 2 200 € l'an dernier », poursuit-il.

Crésus note aussi que, chez les retraités et les salariés, les plans de remboursement des dettes – pouvant aller jusqu'à huit ans, sept ans à partir de juillet prochain – sont mis en place dans 43 % des cas, contre 26 % chez les chômeurs.

Les effacements de dettes sont plus importants (13 %) chez ces derniers contre 12 % chez les chômeurs et 3 % seulement chez les salariés.